



Le tabac en école primaire

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 23 mai 2003

Quelle est la législation concernant l'usage du tabac dans une école primaire ?

Les enseignants ont-ils le droit de fumer dans les sanitaires et dans la cours de récréation en présence des élèves ?

Réponse :

L'article 8 du [décret 92-478](#) du 29 mai 1992 est très clair à ce sujet : aucun des espaces visés dans votre courrier ne peut être mis à la disposition des usagers fumeurs.